



Commune de Vaudricourt

Plan Local d'Urbanisme
Orientations d'aménagement

Le diagnostic urbain, l'état initial de l'environnement et l'analyse des données socio-économiques ont permis :

- de dresser un bilan de l'évolution de la population de Vaudricourt ainsi que celle des caractéristiques de son habitat,
- et de projeter les besoins de la commune en terme de développement urbain.

Le diagnostic environnemental et paysager a fait état d'un certain nombre d'enjeux à relever pour les années à venir, ces derniers sont repris et traduits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable comme autant d'objectifs à atteindre.

Les possibilités de développement sont limitées et la préservation du caractère identitaire passe par un développement mesuré, compatible avec les équipements et les possibilités d'accueil. La municipalité n'a pas la volonté de développer à outrance son territoire.

L'accueil d'une nouvelle population, l'aménagement d'une véritable centralité au sein du site Saint-Casimir, la préservation de la qualité environnementale et de l'identité paysagère et résidentielle de Vaudricourt constituent les lignes directrices du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la commune.

Aussi les orientations suivantes développent les prescriptions à appliquer sur les zones les plus vastes de développement afin de respecter l'environnement et les paysages, et de valoriser le cadre de vie intrinsèque à Vaudricourt et aux sites choisis.

Les orientations d'aménagement établies sur la zone d'urbanisation future respectent les principes développés au niveau du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Elles permettent de visualiser ces principes à une autre échelle de détail.

Les présentes orientations d'aménagement visent donc à assurer la prise en compte de ces deux axes au travers d'obligations et de prescriptions qui devront être respectées pour la construction de ces zones.

AMENAGEMENT DE LA ZONE 1AU ENTRE LA RUE D'HESDIGNEUL ET DROUVIN-LE-MARAIS

Situation de la zone :



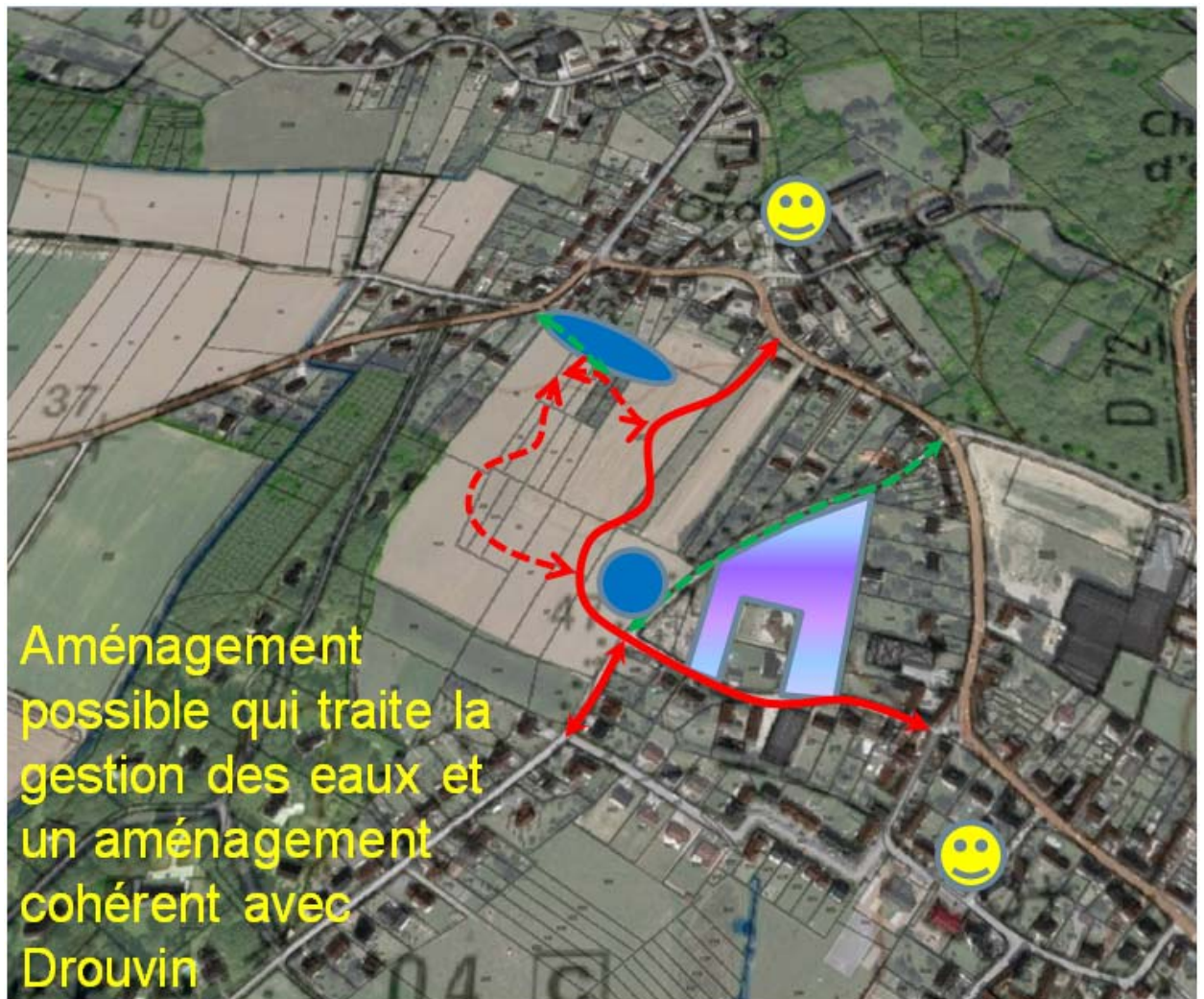
La zone de développement se situe entre la rue d'Hesdigneul et la commune de Drouvin-le-Marais.

Ce secteur d'étude se situera à proximité du centre de vie aménagé au cœur du site Saint-Casimir.

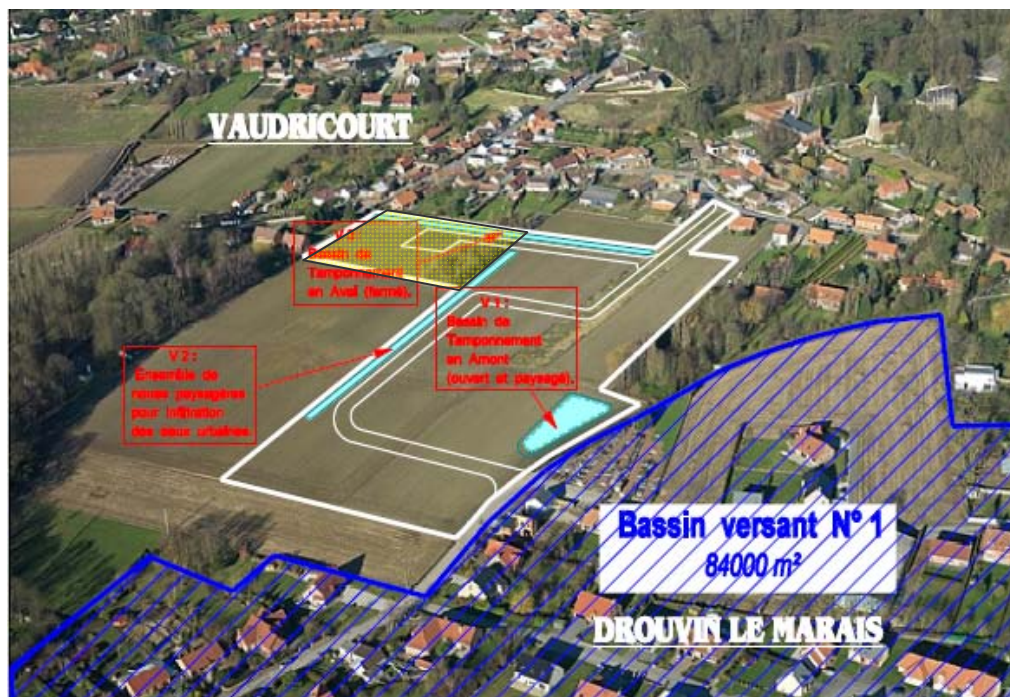
Principes d'aménagement de la zone 1AU :

- ☐ Le pointillé vert symbolise les liaisons douces à mettre en place ou à conforter, cheminement doux vers le centre et en appui du chemin du pré existant.
- ☐ Les traits continus rouges symbolisent les axes structurants qui s'appuient sur les routes existantes sur Drouvin-le-Marais, en considérant que le flux de circulation s'effectuera par une signalisation adaptée de Drouvin le Marais vers Vaudricourt.
- ☐ Les traits discontinus rouges symbolisent les possibilités d'extension à long terme, les voies structurantes devront rendre possible ces extensions.
- ☐ Les ellipses bleues symbolisent les lieux privilégiés pour le stockage et le traitement des eaux pluviales.
- ☐ La zone mauve correspond à la zone de développement prévu au PLU de Drouvin le Marais.
- ☐ Le Symbole 😊 correspond à la future école de Vaudricourt et à l'école de Drouvin-le-Marais caractérisant le renforcement des centralités.

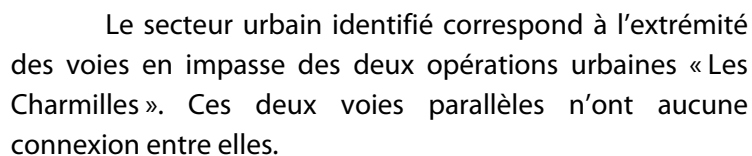
Schéma d'aménagement symbolique:



Exemple d'aménagement en 2 tranches (zone légèrement plus grande que la zone AU permise par le présent PLU, partie jaunie hors zone AU) répondant à gestion des eaux pluviales souhaitées et aux liaisons souhaitées à court et long termes.



Situation de la zone :



Principes d'aménagement :

- ❑ Aménagement d'une boucle de desserte principale permettant de relier les deux voies en impasse,
- ❑ Maintien du cheminement piéton qui longe le secteur : le bouclage de la voie devra préserver la continuité piétonne existante. Par l'ouverture des deux impasses : le cheminement piéton sera alors relié aux habitations des Charmilles : un grillage longe le secteur actuellement et interdit tout déplacement doux vers le cheminement piéton.

